

AGENCE BABEL

CONDITIONS GENERALES DES PROGRAMMES SCOLAIRES

1. INSCRIPTION

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales de l'Agence Babel (« AB ») et le règlement de l'école et/ou de l'organisme de placement à l'étranger (« le partenaire »).

- Inscription** : remplir le dossier par ordinateur et l'envoyer à l'agence. Seuls les dossiers complets et accompagnés des documents annexes demandés seront acceptés.
- Taxe d'inscription** : votre inscription sera valable une fois la taxe d'inscription de CHF 500 reçue (non-remboursable en cas d'annulation). Si le programme choisi est complet, AB vous remboursera la totalité de la taxe d'inscription.
- Coordonnées bancaires** : AGENCE BABEL, UBS 1260 NYON
IBAN : CH630024024043004901F. Pour les paiements postaux : CCP 80-2-2

2. CONFIRMATION ET ETAPES DE L'ORGANISATION DU SEJOUR

Le contrat entre vous et AB est conclu par la confirmation écrite de l'agence. Les prix sont dans la monnaie du pays de séjour sauf indication contraire.

- Confirmation** : après réception de votre dossier d'inscription et de la taxe d'inscription, vous recevrez la confirmation officielle d'acceptation au programme ainsi que d'éventuels documents complémentaires à remplir.
- Réservation de la place et échéances de paiement** : afin de réserver votre place dans le programme, AB vous enverra une facture pour le paiement de 30% du montant total du programme, sauf indication contraire (par exemple, en cas de demande de visa). Vous recevrez ces informations une fois que vous aurez choisi la destination. Les 70% restants seront facturés 3 mois avant le départ.
- Taux de change** : AB vous enverra les factures en francs suisses avec un délai de paiement de 10 jours. AB applique le taux de change de l'UBS du jour de l'émission de la facture majoré de 2 à 3 centimes afin de compenser toute variation du taux de change. Ce montant est fixe et ne pourra être réévalué. En cas de différence du taux de change (avec majoration) de plus de 2 centimes entre la date de la facture et la date de réception du paiement, la différence est à la charge du client.
- Vols/Train** : dès réception de la confirmation, vous pouvez réserver les billets d'avion ou de train et communiquer l'horaire d'arrivée à l'agence. Veuillez vérifier les indications sur le jour et l'heure d'arrivée et de départ pour votre programme. En cas de doute, contactez l'agence.
- Logement** : en cas de placement en familles d'accueil, vous recevrez l'adresse de celle-ci quelques semaines avant votre départ et une fois que l'agence aura reçu la totalité des frais du programme.
- Non-paiement** : si le montant n'est pas reçu dans le délai mentionné sur la facture, votre réservation peut être annulée par AB, tout en appliquant les conditions d'annulation spécifiques au programme (voir point 7).
- Assurance** : AB recommande de souscrire une assurance voyage qui couvre les frais médicaux d'urgence sur place, le rapatriement ainsi que les frais d'annulation.
- Séjours dans la zone euros** : vous avez la possibilité de payer ces programmes en CHF ou en EUR.

3. DELAI D'INSCRIPTION

- Pour un début à la rentrée** : 3 mois avant la fin de l'année scolaire précédente (fin mars).
- Pour un début durant l'année scolaire** : 3 mois avant le début du programme.
- Exceptions** : une inscription hors délai peut être possible sur demande et si le partenaire l'accepte.

4. FRAIS D'AGENCE

Les frais suivants sont facturés par AB pour ses différents services :

- Frais d'ouverture de dossier** : CHF 200 (déduits de votre facture en cas d'inscription).
- Taxe d'inscription** : CHF 500.
- Demandes express** : CHF 100 en supplément si le délai d'inscription est dépassé.
- Demande de visa par AB** : Vous pouvez mandater l'agence pour la demande de visa. Les frais pour ce service varient selon le pays de destination et la nationalité du participant.
- Frais supplémentaires** : AB se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires selon le temps de travail nécessaire dans les cas suivants : si AB doit intervenir durant le séjour afin de régler un problème lié à une information qui n'a pas été mentionnée dans le dossier d'inscription ; pour toute intervention qui dépasserait le cadre habituel de ses prestations.

5. OUVERTURE D'UN DOSSIER

AB offre un service d'orientation et de conseils personnalisés pour les clients qui souhaitent un entretien-conseil sur les programmes proposés (à l'agence ou par téléphone) et pour les clients ayant besoin d'autres produits que ceux proposés sur notre site internet et qui nécessitent des recherches.

6. MODIFICATIONS DE RESERVATION

Toute modification de réservation (dates de départ, durée du séjour, etc.) effectuée après l'inscription donne lieu à des frais d'agence supplémentaires selon le temps de travail nécessaire.

7. MODIFICATIONS DE PRESTATIONS

Si le partenaire modifie une de ses prestations (prix, cours, emploi du temps, activités, etc.), AB se trouve dans l'obligation de modifier celle-ci. Si le prix augmente de plus de 10%, vous avez le choix de reconsidérer votre inscription.

Si un événement imprévu survient indépendamment de notre volonté (par exemple, événement naturel, pandémie ou cas de force majeure), AB ne peut être tenu responsable de l'annulation d'un programme par le partenaire. La taxe d'inscription est non-remboursable et les frais du programme seront remboursés selon la décision du partenaire face à cet imprévu. AB se réserve également le droit de garder des frais d'annulation afin de couvrir le travail effectué par l'agence.

8. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

1. Avant le départ : toute annulation avant le départ doit être communiqué à l'agence le plus rapidement possible par courrier recommandé. La taxe d'inscription ainsi que les frais liés à la demande de visa sont non-remboursables. Pour le remboursement du montant du programme, les frais d'annulation suivants sont retenus : après l'envoi de l'inscription : 10% du montant total.

Jusqu'à 16 semaines avant la date d'arrivée : 20% du montant total.

Jusqu'à 12 semaines avant la date d'arrivée : 30% du montant total.

Jusqu'à 4 semaines avant la date d'arrivée : 50% du montant total.

Jusqu'à 1 semaine avant la date d'arrivée : 100% du montant total.

La date prise en compte pour le calcul du remboursement est le jour de réception du courrier recommandé. Dès qu'AB reçoit le remboursement du partenaire, il transfère sur votre compte le montant en devises converti en francs suisses au taux de change du jour.

2. Après le début du programme : pas de remboursement une fois que le programme a commencé, également dans le cas où votre enfant est exclu du programme pour cause de mauvais comportement, irrespect de la loi ou des réglementations de visa.

9. ETUDIANTS MINEURS

AB vous fournira une lettre type pour les mineurs qui voyagent sans accompagnant adulte. Selon le pays de séjour, les signatures des parents doivent être attestées par un notaire.

10. RESPONSABILITÉ

AB décline toute responsabilité pour toutes les prestations fournies par les partenaires.

11. RÉCLAMATION

Toute réclamation doit parvenir par écrit à l'agence jusqu'à 30 jours après la date de fin du programme.

12. GARANTIE

Dès réception du montant total de votre séjour, AB s'engage en toutes circonstances à verser le montant dû au partenaire.

13. FOR JURIDIQUE

Seules les dispositions de droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et AB. Le for juridique est à Nyon (Vaud).

14. ORGANISATION

Agence Babel est une entreprise individuelle inscrite au registre du commerce.